

ÉCOUTER, SOUTENIR ET AGIR POUR LES TRAVAILLEUSES ET LES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE



**Mémoire de la Centrale des syndicats démocratiques dans le cadre de la
Démarche de consultation sur l'avenir de la forêt**

Le 11 avril 2024

Sommaire

Le présent mémoire de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) s'inscrit dans le cadre de la consultation sur l'avenir de la forêt, tenue par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Pour la CSD, il est dommage que la consultation n'aborde pas les enjeux relatifs aux travailleurs-euses de l'industrie forestière. Des aménagements au régime forestier seront essentiels pour sauvegarder la forêt en tant que pourvoyeuse d'une ressource durable et d'avenir, et l'industrie forestière devra s'adapter et changer profondément. Toutefois, les travailleurs et les travailleuses ne doivent pas supporter outre mesure le fardeau de la transition. Ceux-ci et celles-ci sont déjà précaires et inquiets quant à l'avenir de leur emploi, notamment à cause de l'enjeu du caribou forestier, des feux de forêt et de l'appauvrissement des forêts. Pour la CSD, la forêt québécoise est à un tournant et nous pose un défi, soit d'enclencher un processus d'une transition réellement juste, vers une économie durable de la forêt qui ne pénalisera pas les travailleurs-euses, mais qui les aidera au contraire à se réaliser et à améliorer leur condition.

Après une présentation du fonctionnement du régime forestier et des enjeux auxquels fait face la forêt québécoise, nous proposerons plusieurs recommandations dont l'objectif est de stabiliser l'emploi de la main-d'œuvre forestière, de diversifier l'économie du bois et de contribuer à la sauvegarde de la forêt québécoise.

La Centrale des syndicats démocratiques représente 72 000 travailleurs-euses à travers le Québec, en très grande majorité dans le secteur privé. En ce qui a trait au secteur forestier, elle représente des travailleuses et travailleurs des scieries et de plusieurs entreprises de deuxième et de troisième transformation du bois.

Table des matières

Sommaire	1
Table des matières	2
Liste des tableaux	3
Liste des graphiques	3
Liste des abréviations	4
Introduction	6
Les enjeux de l'industrie forestière, du point de vue des travailleuses et des travailleurs	8
Les principes du régime forestier	8
La viabilité de la forêt	11
Une main-d'œuvre fragile	17
La question du caribou forestier	21
Recommandations pour un régime forestier stable et durable	24
Assurer la prévisibilité de l'approvisionnement en bois de qualité	24
Renforcer la cohérence du régime forestier	27
Soutenir le développement du secteur forestier	29
Plan main-d'œuvre : pour une transition réellement juste	31
Conclusion	35
Rappel des recommandations	36
Bibliographie	38

Liste des tableaux

Tableau 1 : Statistiques concernant la récolte de bois, Québec, 2020-21 à 2022-23 ('000 m ³).....	9
Tableau 2 : Valeur marchande du bois sur pied de la forêt publique, selon la qualité et les taux unitaires provinciaux (\$/m ³), Québec, 2016-17 à 2023-24, dollars constants et courants de 2024.....	13
Tableau 3 : Répartition de la main-d'œuvre du Québec en fonction de l'âge, secteur forestier et ensemble de la main-d'œuvre, 2021	17
Tableau 4 : Salaire hebdomadaire dans l'industrie forestière, Québec, 2023	21

Liste des graphiques

Graphique 1 : Volume de bois récolté ('000 m ³), par essence, Québec, 2016-2023	10
Graphique 2 : Évolution des emplois salariés de l'industrie forestière du Québec, 2003-2022	12
Graphique 3 : Évolution de la VMbsp et de l'IPPI sur une base 100, dollars constants de 2024, 2016-17 à 2023-24.....	14
Graphique 4 : Âge et niveau de diplomation des travailleurs-euses de l'industrie forestière du Québec, 2021	18
Graphique 5 : Proportion des travailleurs et des travailleuses de l'industrie forestière ne possédant aucun diplôme de niveau secondaire, Québec	19

Liste des abréviations

BCTLGIRT : Bureau de coordination des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire

BFEC : Bureau du Forestier en chef

BMMB : Bureau de mise en marché du bois

CNP : Classification nationale des professions

CPMT : Commission des partenaires du marché du travail

CRPMT : Comités régionaux des partenaires du marché du travail

CSD : Centrale des syndicats démocratiques

CSMO : Comités sectoriels de la main-d'œuvre

DEP : Diplôme d'études professionnelles

FÉER : Formation, étude, expérience et responsabilités

FDRCMO : Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

FSC : *Forest Stewardship Council (FSC)*

GA : Garantie d'approvisionnement

IRS : Institut de recherche et d'informations socioéconomiques

IPPI : Indice des prix des produits industriels

LADTF : *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*

MELCCFP : ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

OIFQ : Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

MFFP : ministère de la Faune, de la Forêt et des Parcs

MRNF : ministère des Ressources naturelles et des Forêts

PAFIO : Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel

PAFIT : Plan d'aménagement forestier intégré tactique

SEPM : Sapin, épinette noire, peuplier, merisier

SFI : *Sustainability Forest Initiative*

TLGIRT : Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire

VMBSP : Valeur marche du bois sur pied

Introduction

L'actuelle *Démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt* consiste pour la CSD en un réel test pour la société québécoise à réellement innover pour s'assurer que notre forêt soit protégée et valorisée, autant en tant que patrimoine naturel qu'en tant que pourvoyeuses de ressources durables et à usage multiple. La crise du caribou forestier et les terrifiants incendies de l'été 2023 nous convainquent qu'il faille agir résolument pour faire évoluer le modèle d'affaires québécois aux réalités du XXI^e siècle.

Cela étant dit, en tant qu'acteur syndical, nous jugeons qu'il est grand temps qu'on cesse d'oublier un acteur crucial de l'économie forestière, soit les travailleurs et les travailleuses. L'industrie forestière a connu de nombreuses crises dans les trente dernières années. Pensons au documentaire *L'erreur boréale* et aux suites du rapport Coulombe, aux feux de forêt gagnant en intensité, aux incertitudes engendrées par l'enjeu du caribou forestier, aux conflits du bois d'œuvre ou à la désindustrialisation des régions. Mais si « l'économie » a toujours été bien soutenue par l'action publique, ce sont surtout les industriels qui s'en sont relativement bien tirés. Les travailleuses, eux et elles, ont dû encaisser le choc de pertes d'emplois, de fermetures d'entreprises, de cycles de mises à pied et de modifications radicales de leurs tâches. Leurs communautés s'en sont retrouvées fragilisées.

Le test auquel nous faisons face concerne donc aussi comment nous tiendrons compte des besoins et des aspirations des travailleurs-euses de l'industrie forestière. Le fardeau d'assumer les transitions industrielles ne doit pas être assumé que par les travailleurs-euses. C'est toute la société, et au premier chef les entreprises privées, qui doivent participer équitablement au processus de transformation de l'économie forestière. Pour y arriver, une action publique ciblée, identifiant des objectifs précis, conditionnelle à des engagements clairs de la part des entreprises et intégrant la voix des travailleurs-euses et des entreprises à travers un dialogue social conséquent, est essentielle. La transition ne sera juste que si tous participent et s'engagent, et que l'État québécois déploie une politique industrielle forestière conséquente.

Si nous échouons à répondre adéquatement à la crise de la forêt québécoise, c'est tout un pan de notre économie qui risque de s'effondrer. Les travailleuses de l'industrie seront les premiers à en subir les impacts, ainsi que les communautés où ils et elles habitent. C'est aussi l'avenir de la forêt et de sa riche biodiversité qui est en jeu, de même que nos relations avec les communautés des Premières Nations et Inuits, et de nos ambitions de lutte contre le réchauffement climatique. L'heure est grave, et nous devons prendre les décisions maintenant si nous voulons conserver une forêt et une foresterie d'avenir. Mais nous croyons résolument que nous pouvons

répondre aux défis de la forêt d'une manière qui profitera pleinement à tous, y compris aux travailleurs-euses.

Le présent mémoire vise ainsi à présenter les orientations de la CSD concernant l'actuelle *Démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt*. Ces positions expriment la crainte des travailleurs-euses que nous représentons pour leur emploi et pour leurs communautés, souvent dépendantes de l'industrie forestière. Forts des travailleurs-euses que nous représentons, notamment ceux et celles œuvrant dans l'industrie forestière, nous jugeons essentiel de proposer notre vision d'une foresterie qui assurera des garanties solides pour l'emploi dans le secteur du bois, tout en respectant l'impératif d'une foresterie pérenne et respectueuse de l'environnement.

En ce sens, toutes nos orientations concernant les modifications à apporter au régime forestier visent à répondre à ces craintes, soit proposer un modèle d'affaires qui assurera des emplois stables tout au long de la chaîne de transformation du bois et proposer un modèle de transition juste où les besoins de main-d'œuvre seront adéquatement compris et traités. De plus, nous présenterons la proposition d'un « Plan main-d'œuvre forestière », soit un programme pour bien soutenir la main-d'œuvre de l'industrie du bois qui devra être mené en parallèle à tout changement apporté au régime forestier.

Les enjeux de l'industrie forestière, du point de vue des travailleuses et des travailleurs

Les principes du régime forestier

Pleinement en vigueur depuis avril 2013, la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF) a introduit le régime forestier que nous connaissons aujourd'hui. Essentiellement, les usines de transformation du bois achètent sur pied un certain volume de bois par l'entremise des garanties d'approvisionnement (GA) et paient des redevances annuelles pour conserver ces droits. Ces GA attribuent un volume garanti d'essences de bois dans certaines régions administratives. Le prix de ces volumes de bois est notamment déterminé par le biais des enchères par le Bureau de mise en marché du bois (BMMB). Ces enchères permettent de vendre aux usines 25 % du bois coupé sur le libre marché, mais le prix de vente a une incidence importante globale sur le prix du bois acheté par les usines aux forestières par l'entremise des GA¹. Autrement dit, 75 % du bois est alloué aux usines par l'entremise des GA, et 25 % du bois est en vente libre par le biais d'un système d'enchère contribuant à fixer le prix global du bois.

De plus, la LADTF encadre sérieusement l'accès à la ressource forestière. Son premier article dispose de l'importance primordiale de « *l'aménagement durable* », notamment par le recours à une approche « *écosystémique* » (LADTF, art. 1). Selon les sources gouvernementales, l'aménagement durable vise à assurer la santé de la forêt sur le long terme aux bénéfices de tous les usagers de celle-ci, tandis que l'aménagement écosystémique vise à réduire l'écart au maximum entre la forêt naturelle et celle aménagée. La LADTF dispose en outre que c'est à l'État que reviennent les responsabilités de la planification et de la réalisation des travaux d'aménagements du territoire forestier. Il en assume d'ailleurs pleinement les coûts. Il est en outre intéressant de souligner que les entreprises forestières peuvent adhérer à deux certifications reconnaissant les pratiques forestières durables, soit le *Forest Stewardship Council* (FSC) et la *Sustainability Forest Initiative* (SFI).

Une des nouveautés introduites par la LADTF consiste en la création du forestier en chef. Cette personne a notamment pour tâche de calculer la « *possibilité forestière* » (LADTF, art. 46), à savoir, pour une période de cinq ans, le volume de bois pouvant être coupé tout en garantissant le respect de la pérennité de la forêt, pour une unité

¹ Les explications plus détaillées se retrouvent ici : <https://bmmb.gouv.qc.ca/publications-et-reglements/tarifcation-forestiere/>.

d'aménagement² ou une forêt de proximité³, par essence et par groupe d'essences. C'est à cette possibilité forestière que correspond le total de volume de bois pouvant être coupé chaque année et qu'on retrouve attribué par l'entremise des GA ou vendu par les enchères libres du BMMB.

D'ailleurs, rappelons que la très grande majorité de la forêt appartient à l'État, soit à la hauteur de 92 %. Le 8 % est dit privé.

La possibilité forestière ne veut pas toutefois dire que tel volume de bois pouvant être coupé le sera réellement, comme le montre le tableau X qui suit.

Tableau 1: Statistiques concernant la récolte de bois, Québec, 2020-21 à 2022-23 ('000 m³)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Variation de 2020-21 à 2022-2023
Possibilité forestière	49 686	49 637	51 971	+ 4,6 %
Bois récolté	28 550	29 312,4	27 139,4	- 5,1 %
% de bois récolté par rapport à la possibilité forestière	58,3 %	59,1 %	52,2 %	

Source : MRNF, *Ressources et industries forestières du Québec, Portrait statistique, 2022, 2023*, p. 60 et 68, nos calculs.

Entre le bois jugé adéquat pour la coupe, le bois attribué par une GA et le bois réellement récolté, on retrouve d'importantes différences. Ainsi, en 2020-21, 58,3 % du bois pouvant être récolté l'a réellement été, contre 59,1 % en 2021-22 et 52,2 % en 2022-23. Le plus faible volume récolté en 2022-2023 s'explique sans doute en partie par les feux de forêt de l'été 2023, mais à vue de nez et quand on regarde des données plus anciennes, il y a souvent eu un écart relativement important entre la possibilité forestière et le volume de bois réellement récolté.

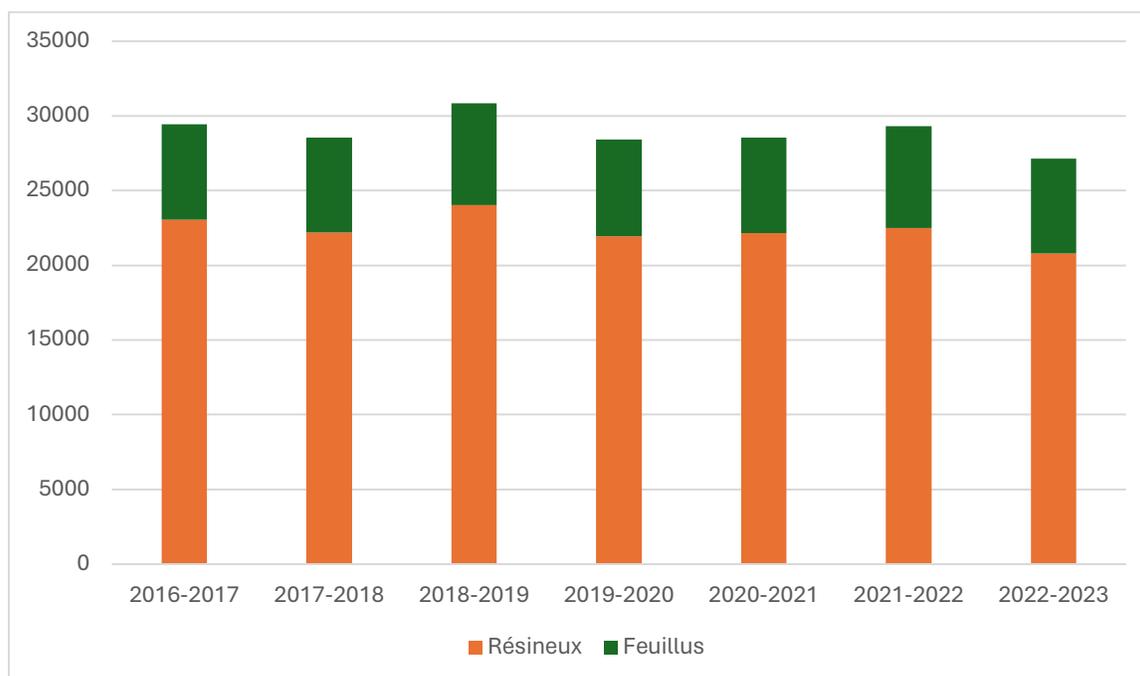
Malgré tout, on observe une tendance à la baisse du bois récolté. Le graphique qui suit permet de détailler davantage le volume de bois récolté⁴.

² Les unités d'aménagement sont des portions du territoire délimitant une zone de forêt publique, déterminées par le MRNF.

³ La forêt de proximité constitue un territoire de forêt dont la responsabilité est déléguée la plupart du temps à un organisme municipal ou une communauté autochtone.

⁴ Seuls les rapports 2021 et 2022 présentent des données continues identiques.

Graphique 1 : Volume de bois récolté ('000 m³), par essence, Québec, 2016-2023



Source : MRNF, *Ressources et industries forestières du Québec, Portrait statistique 2021 et 2022, 2022 et 2024*, p. 68, nos calculs.

Si l'année 2022-2023 marque les esprits à cause des feux de forêt, la tendance est la baisse depuis bien plus longtemps⁵. Sur sept ans⁶, alors que la récolte de feuillus est sensiblement restée la même avec une variation négative de 1,3 %, la récolte de résineux a connu une chute importante de 9,7 %, pour une diminution globale de 7,9 %⁷.

Mentionnons de plus que, outre le forestier en chef, le régime forestier prévoit de nombreux lieux de concertation et de discussion afin de régionaliser la gestion de la forêt. Notamment, en ce qui a trait à la planification des activités d'aménagement forestier, le gouvernement procède à des consultations publiques et à des consultations auprès des Premières Nations, et il tient les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT). On retrouve aussi divers niveaux de concertation concernant les plans d'aménagement forestier intégrés opérationnels

⁵ Il est probable que le volume récolté pour l'année 2023-2024 soit aussi inférieur par rapport aux précédentes années, toujours à cause des impacts causés par les feux de forêt de 2023.

⁶ Seules les années 2016-2017 à 2022-2023, présentées dans les *Portraits statistiques 2021 et 2022* de l'industrie forestière, proposent des données continues. Toutefois et à vue de nez, la tendance à la baisse du volume de bois récolté s'observe aussi quand on recule davantage dans le temps.

⁷ Cette variation est encore plus importante quand on ne prend en compte que les SEPM, les principales essences de résineux récoltés et transformés au Québec.

(PAFIO) et tactiques (PAFIT) au sein des TLGIRT, lesquels se retrouvent harmonisés par le bureau de coordination des TLGIRT (BCTLGIRT).

Finalement, mentionnons les objectifs de la *Stratégie nationale de production du bois*. Cette stratégie, en vigueur depuis 2020, vise à accroître la valeur de l'arbre afin de rendre la forêt plus productive. Autrement dit, il s'agit d'un pas vers ce qu'on nomme le « virage valeur », à savoir de considérer la richesse de la forêt pas seulement en fonction du volume de la matière ligneuse extraite, mais aussi de la valeur de cette dernière. Par valeur, on entend assurer une hausse de la qualité du bois et une réduction des coûts de récolte. Plus précisément, la *Stratégie* vise à augmenter tant la quantité que la qualité du bois extrait, et se mesure tant en termes de quantité de volume de bois, qu'en hausse du PIB du secteur forestier et en hausse du nombre d'emplois dans ce secteur⁸.

Ce rapide tour d'horizon du régime forestier vise à montrer, en définitive, que le modèle d'affaire du régime forestier cherche à allier une prévisibilité pour les industriels, tant en approvisionnement en bois qu'en termes de prix de ce dernier⁹, avec le respect des principes de l'aménagement durable et écosystémique, ainsi que la prise en compte des réalités des différentes régions et des divers intérêts des usagers de la forêt. Pour la CSD, il est essentiel de ne pas s'écarter de cette vision d'ensemble. Si des changements importants doivent être apportés au régime forestier, c'est pour consolider cette vision, et non s'en éloigner.

La viabilité de la forêt

Les données présentées à la précédente section illustrent incontestablement une variation négative du volume de bois récolté, et donc alimentant les scieries et les papetières. Si on consulte des données plus anciennes, force est de constater que le volume de bois récolté a connu une importante diminution depuis les années 90¹⁰.

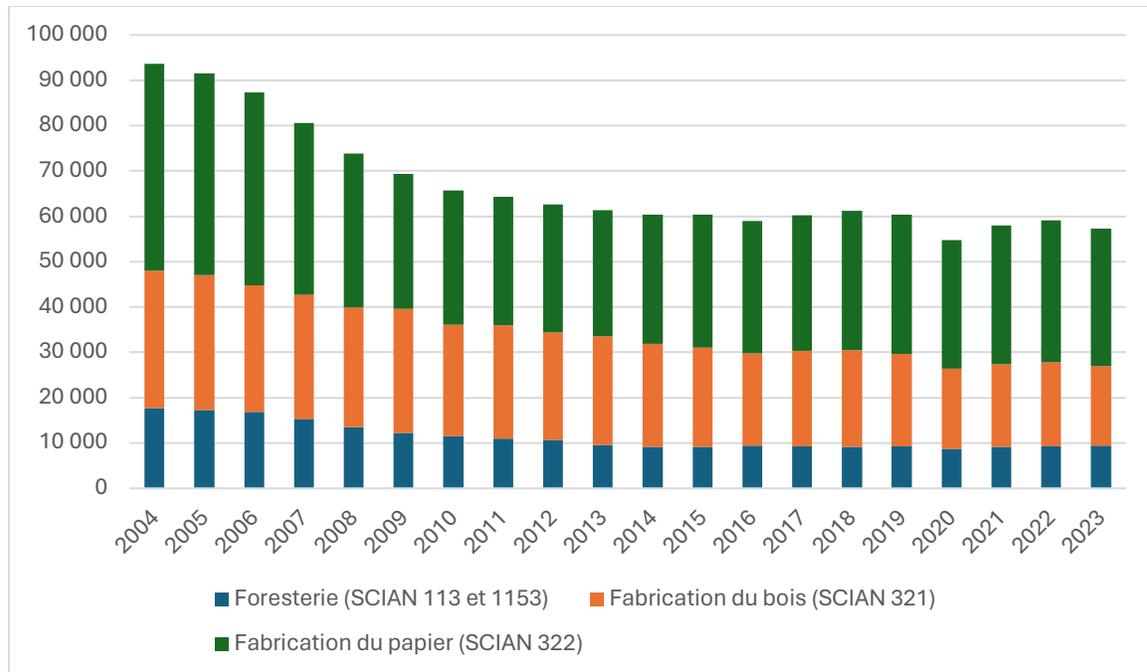
Cette diminution du volume de bois récolté se juxtapose à d'importantes variations d'emploi dans le secteur du bois.

⁸ MFFP, *Stratégie nationale de production du bois*, p. 9, 2020.

⁹ Il n'est pas anodin que le régime forestier actuel a notamment été institué pour répondre aux critiques américaines du modèle d'affaires forestier, sur fond de conflit du bois d'œuvre.

¹⁰ MRNF, *Ressources et industries forestières du Québec, Portrait statistique 2022*, MRNF, 2023, p. 61.

Graphique 2 : Évolution des emplois salariés de l'industrie forestière du Québec, 2003-2022



Source : Statistique Canada, tableau 14-10-0202-01.

Tous les secteurs de l'industrie forestière¹¹ ont accusé durant les 20 dernières années des baisses importantes. Alors que sur 20 ans, l'emploi total a augmenté de 25,9 %, l'emploi dans l'ensemble des secteurs d'activité du bois a diminué de 38,8 %. Alors qu'en 2004 l'emploi de la foresterie représentait 3,0 % des emplois, cette proportion est tombée à 1,4 % en 2023.

Toutefois, ce portrait n'est pas complet. La baisse du volume de bois alimentant les scieries et les papeteries n'expliquent pas à elle seule la baisse des emplois dans la foresterie ni l'actuelle précarité de ceux-ci. Contrairement à ce que prétendent certains ténors de l'industrie forestière, il ne suffira pas d'augmenter de nouveau le volume récolté pour stabiliser les emplois forestiers. Aller pleinement dans le sens du seul accroissement du volume du bois récolté ne fera qu'exacerber encore davantage les enjeux qui touchent la forêt. Pour avoir un portrait plus complet, nous jugeons qu'il faut tenir compte du coût de récolte de la ressource et de la qualité même de la matière ligneuse.

¹¹ Ces secteurs correspondent aux SCIAN 113 : Foresterie et exploitation forestière; 1153 : Activités de soutien à la foresterie; 321 : Fabrication du bois; 322 : Fabrication du papier.

Commençons avec le coût de récolte. Ce dernier a considérablement augmenté dans les dernières années, ainsi qu'en témoigne le tableau qui suit.

Tableau 2 : Valeur marchande du bois sur pied de la forêt publique, selon la qualité et les taux unitaires provinciaux (\$/m³), Québec, 2016-17 à 2023-24, dollars constants et courants de 2024

Dollars courants									
Essences	Qualité	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024¹²
SEPM	B	16,8	15,61	19,16	17,54	20,87	31,77	33,89	27,13
	C, M	4,78	5,01	6,55	2,86	1,84	1,83	8,73	0,3
Toutes les essences	Toutes	11,92	11,32	10,48	10,48	11,85	17,58	20,18	14,25
Dollars constants de 2024									
Essences	Qualité	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
SEPM	B	20,99	19,11	22,96	20,71	24,12	36,32	36,66	27,89
	C, M	5,97	6,13	7,85	3,38	2,13	2,09	9,44	0,31
Toutes les essences	Toutes	14,89	13,86	12,56	12,37	13,7	20,1	21,83	14,65

Source : MRNF, *Ressources et industries forestières du Québec, Portrait statistique, 2022, 2024*, p. 81, nos calculs pour les données en dollars constants de 2024.

La VMBSB correspond au prix imposé par Québec que doivent acquitter les usines pour le bois garanti par les GA¹³. Si les mécanismes de détermination de cette valeur sont très complexes, cette dernière intègre une appréciation des coûts de récolte du bois. À noter toutefois que le coût final défrayé par une usine varie en fonction de la région et des redevances annuelles qu'elle paie pour maintenir sa GA¹⁴. Malgré tout, il s'agit d'un bon indicateur illustrant la hausse importante du coût de récolte du bois, notamment pour les SEPM de bonne qualité.

Cette hausse de la VMBSB se traduit ainsi par des coûts plus élevés pour les usines de transformation du bois. Essentiellement, les coûts du bois au m³ ont augmenté de moitié dans les dernières années, l'année 2022-23 représentant un pic et l'année

¹² Selon le MRNF, ces données sont projetées.

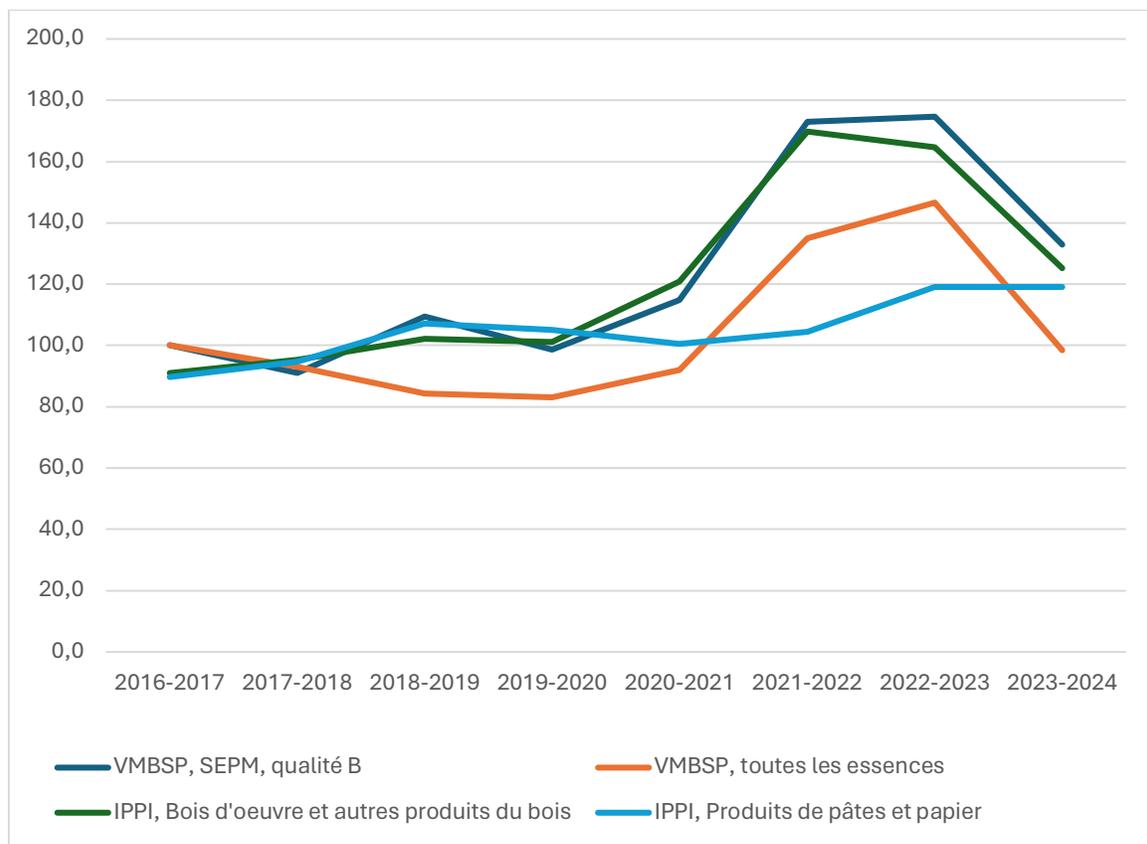
¹³ BMMP, « Tarification forestière », <https://bmbp.gouv.qc.ca/publications-et-reglements/tarification-forestiere/> (consulté le 3 avril 2024).

¹⁴ Ainsi, dans les renseignements additionnels du budget 2016-2017, le gouvernement présentait une très intéressante analyse de la compétitivité du secteur forestier. On y apprenait entre autres qu'on observe d'importantes variations entre les six zones forestières du Québec quand on combinait les redevances et la VMBSB. La zone de la Mauricie, Outaouais et Laurentides payaient 11,73 \$

2023-24 étant probablement affectée par les feux de forêt de l'été 2023. Sans une hausse équivalente dans le coût des produits transformés du bois, c'est la marge bénéficiaire de l'entreprise qui réduit, et avec elle le nombre de personnes employées.

Or, l'Indice des prix des produits industriels (IPPI) pour le bois d'œuvre et les pâtes et papier a augmenté moins rapidement, comme le montre le graphique qui suit.

Graphique 3 : Évolution de la VMBSB et de l'IPPI sur une base 100, dollars constants de 2024, 2016-17 à 2023-24



Source : MRNF, *Ressources et industries forestières du Québec, Portrait statistique, 2022, 2024*, p. 81, et Statistique Canada, tableau : 18-10-0266-01, nos calculs.

En comparant l'évolution de la VMBSB et de l'IPPI, on constate la tendance où le coût du bois sur pied augmente plus vite que sa valeur en produits transformés. L'écart est notablement constant entre la VMBSB des SEPM de qualité B et l'IPPI du bois d'œuvre. L'année 2023-2024 est sans doute aberrante à cause des feux de forêt l'été 2023. Le portrait où les coûts de récolte sont en augmentation par rapport à la valeur des produits transformés du bois se corrobore. Mais la situation ne s'arrête pas là, car il faut considérer aussi la qualité du bois.

La rentabilité des opérations des usines de transformation dépend certes d'un approvisionnement adéquat en bois à un prix rentable (ou « l'offre » de bois), mais ce bois doit aussi être d'une bonne qualité et accessible à un coût adéquat. La possibilité forestière, calculée en m³ de matière ligneuse récoltable tout en respectant le principe de l'aménagement durable, ne calcule que le volume du bois récoltable et ignore ce volet de la valeur de la ressource.

Or, les forestières ont tendance à cibler les endroits de la forêt où le peuplement d'arbre offre un accès à bon coût à la matière ligneuse la plus intéressante financièrement. Ce « grattage », ou rajeunissement, documenté notamment par le Bureau du forestier en chef¹⁵, varie certes selon les régions en fonction des coûts d'opération, de la demande en produits forestiers ou du coût de revente des produits transformés, mais il conduit malgré tout à un appauvrissement de la forêt, et par là de sa valeur financière, où les peuplements à haute valeur sont surexploités, et ceux à valeur moindre ignorés.

Plus précisément, la possibilité forestière fait fi du calcul de la valeur financière de la forêt, ce qui veut dire que des arbres pourtant « adéquats » se retrouvent en fait dans des zones jugées moins intéressantes¹⁶. Les industriels sont alors amenés à surexploiter certains peuplements plus accessibles ou de meilleure valeur au détriment d'autres, contribuant ainsi à « trouser » la forêt et l'appauvrir.

Cela a des impacts bien évidents pour les industries. Ces dernières sont en effet aux prises avec du bois de moins bonne qualité, donc dont la revente en produits transformés rapporte moins, et avec des volumes réels de bois incertains, si les forestières priorisent les mêmes peuplements plus rentables ou moins coûteux. Mais nous comprenons que cet appauvrissement a aussi des impacts environnementaux importants. L'appauvrissement de la forêt nuit à la capacité de cette dernière de résister aux incendies ou de se régénérer après ceux-ci, ou de s'adapter aux changements climatiques. Il nuit aussi considérablement à la biodiversité, ce qui complexifie considérablement les efforts de protection d'espèces menacées ou vulnérables. Et comprenons bien que ces impacts environnementaux auront aussi des répercussions négatives pour l'industrie.

Bien entendu, sans données plus précises, nous en sommes plutôt au niveau de tendances et d'analyses plutôt abstraites, mais la quantité d'interventions sur ce sujet au fil des années¹⁷ nous inquiètent suffisamment au point où nous nous questionnons quant à la viabilité de la forêt comme ressources, et donc des emplois exploitant cette ressource. Ainsi, une étude récente montre que, sur le territoire de la

¹⁵ BFEC, *Récolte par types de peuplement, avis du Forestier en chef FEC-AVIS-05-2015*, Québec, 2015.

¹⁶ Jetté, *Caribou, emplois et pérennité des approvisionnements en bois*, Québec, 2022.

¹⁷ Cyr, « Forest Management Is Driving the Eastern North American Boreal Forest outside Its Natural Range of Variability », *Frontiers in Ecology and the Environment*, vol. 7, no. 10, 2009.

région de la Capitale nationale, environ 50 % des surfaces où du bois pourrait être récolté ne seraient pas en fait viables financièrement¹⁸.

Il faut finalement aborder la question du risque et de sa prise en compte à même la possibilité forestière et le volume de bois récolté. La vigueur des incendies de l'été 2023 a surpris tout un chacun, mais ces incendies sont malheureusement appelés à se reproduire dans le futur. Notre compréhension est que les cycles courts de feu (moins de 300 ans) pourraient actuellement être mieux pris en compte dans le calcul de la possibilité forestière, sur l'ensemble du territoire forestier du Québec. Non seulement cela permettrait de mieux protéger les investissements publics en aménagement forestier, mais calmerait les incertitudes quant au volume de bois réellement récoltable. Qui plus est, nous connaissons déjà quelles sont les zones les plus à risque¹⁹. Adapter le calcul de la possibilité forestière en fonction de ces risques assurerait certainement un approvisionnement plus prévisible.

Mais les risques ne se limitent pas qu'aux incendies. L'impact d'espèces exotiques envahissantes, les maladies et le réchauffement climatique auront aussi des impacts sur l'aménagement de la forêt et constituent des risques. Peut-on continuer à simplement allouer le bois en fonction du volume jugé adéquat pour permettre à la forêt de se régénérer sans prendre en compte ces facteurs qui agissent sur la capacité même de la forêt à se renouveler ? Nous ne le croyons pas, et bien prendre en compte ces risques est selon nous la meilleure garantie non seulement de pérenniser la forêt, mais les emplois qui en dépendent.

Ce rapide tour d'horizon n'entend certainement pas être complet, mais il présente succinctement ce que les travailleurs-euses de l'industrie observent, à savoir que le volume de bois que leur usine transforme diminue, que le coût pour l'obtenir augmente, que le bois est de moins bonne qualité et que les prévisions pour les prochaines années sont incertaines et frileuses.

Il est en ce sens essentiel que les modifications qui seront apportées au régime forestier visent à le rendre plus pérenne et viable en intégrant divers paramètres au calcul de la possibilité forestière afin de s'assurer de sa viabilité financière, tant à court qu'à long terme. Selon nous, les bases du modèle d'affaires actuel du régime forestier sont bonnes et doivent être conservées, mais d'importants correctifs doivent être apportés aux calculs de la possibilité forestière afin d'obtenir une vision à plus long terme de la réelle possibilité de la forêt, tant en termes de volume que de viabilité financière (valeur du bois et coût de récolte). Ce faisant, notre régime sera bien plus solide pour prédire les tendances, implanter les mesures préventives d'aménagement et mieux coordonner les travaux d'aménagement forestier. Et

¹⁸ Toupin, *Analyse d'écart entre la possibilité biophysique et la possibilité opérationnelle dans la région de la Capitale-Nationale (phase 1)*, Québec, 2021.

¹⁹ MFFP, *Zone des régimes de feux du Québec méridional*, p. 9, Québec, 2022.

certainement, une telle prévisibilité permettra d'assurer des emplois plus stables et une économie forestière plus résiliente.

Une main-d'œuvre fragile

Que le régime forestier soit laissé tel quel ou qu'il soit modifié en profondeur, nous nous attendons à ce que l'économie forestière change de manière substantielle et que cela aura des impacts importants sur l'emploi. Or, si l'action publique doit bien soutenir les travailleurs-euses de l'industrie forestière, cette action doit prendre en compte les spécificités de ceux-ci et celles-ci. En s'attardant à ces dernières, on se rend compte que les travailleurs-euses de l'industrie forestière sont particulièrement vulnérables aux changements.

En premier lieu, la main-d'œuvre de l'industrie forestière²⁰ est vieillissante et se renouvelle moins rapidement comparée à l'ensemble de la main-d'œuvre québécoise, ainsi qu'en atteste le tableau suivant.

Tableau 3 : Répartition de la main-d'œuvre du Québec en fonction de l'âge, secteur forestier et ensemble de la main-d'œuvre, 2021

	% de la main-d'œuvre forestière	% de l'ensemble de la main-d'œuvre
15-24 ans	12,7	13,0
25-34 ans	18,5	20,8
35-44 ans	20,6	22,4
45-54 ans	18,7	20,3
55-64 ans	24,4	18,0
65 ans et +	5,2	5,0

Source : Statistique Canada, tableau 98-10-0449-01. Nos calculs.

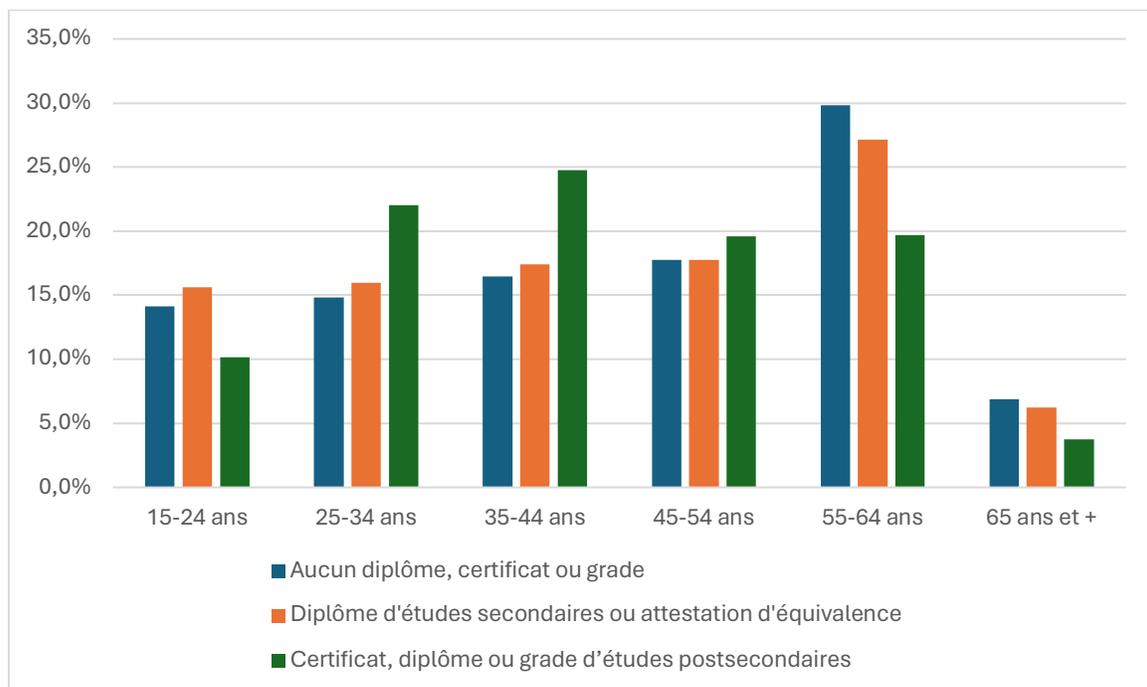
Alors que les travailleurs-euses de 15 à 54 ans sont moins nombreux dans l'industrie forestière que l'ensemble des industries, cette réalité s'inverse pour les 55 ans et plus, où ces derniers sont nettement plus présents dans l'industrie forestière que

²⁰ Pour cette section, nous référons aux codes CNP suivants quand nous traitons des travailleurs-euses de l'industrie forestière : 22112, Technologues et techniciens/techniciennes des professions; 83110, Conducteurs/conductrices de machines d'abattage d'arbres; 84110, Opérateurs/opératrices de scies à chaîne et d'engins de débardage; 84111, Ouvriers/ouvrières en sylviculture et en exploitation forestière; 85120, Manœuvres de l'exploitation forestière; 94120, Opérateurs/opératrices de machines à scier dans les scieries; 94121, Opérateurs/opératrices de machines dans la fabrication et la finition du papier dans les usines de pâte et papier; 94122, Opérateurs/opératrices de machines à façonner le papier; 94123, Classeurs/classeuses de bois d'œuvre et autres vérificateurs/vérificatrices; 94124, Opérateurs/opératrices de machines à travailler le bois; 94129, Autres opérateurs/opératrices de machines dans la transformation du bois; 95103, Manœuvres dans le traitement des pâtes et papiers et la transformation du bois. Nous incluons les personnes à l'emploi et les personnes au chômage.

pour l'ensemble des travailleurs-euses. Évidemment, la main-d'œuvre plus âgée a ses propres défis.

Ces défis se retrouvent toutefois nettement accentués quand on considère le niveau de qualification des travailleurs-euses de l'industrie forestière. Le graphique qui suit divise les travailleurs-euses de l'industrie forestière en fonction de leur âge et de leur niveau de diplomation.

Graphique 4 : Âge et niveau de diplomation des travailleurs-euses de l'industrie forestière du Québec, 2021



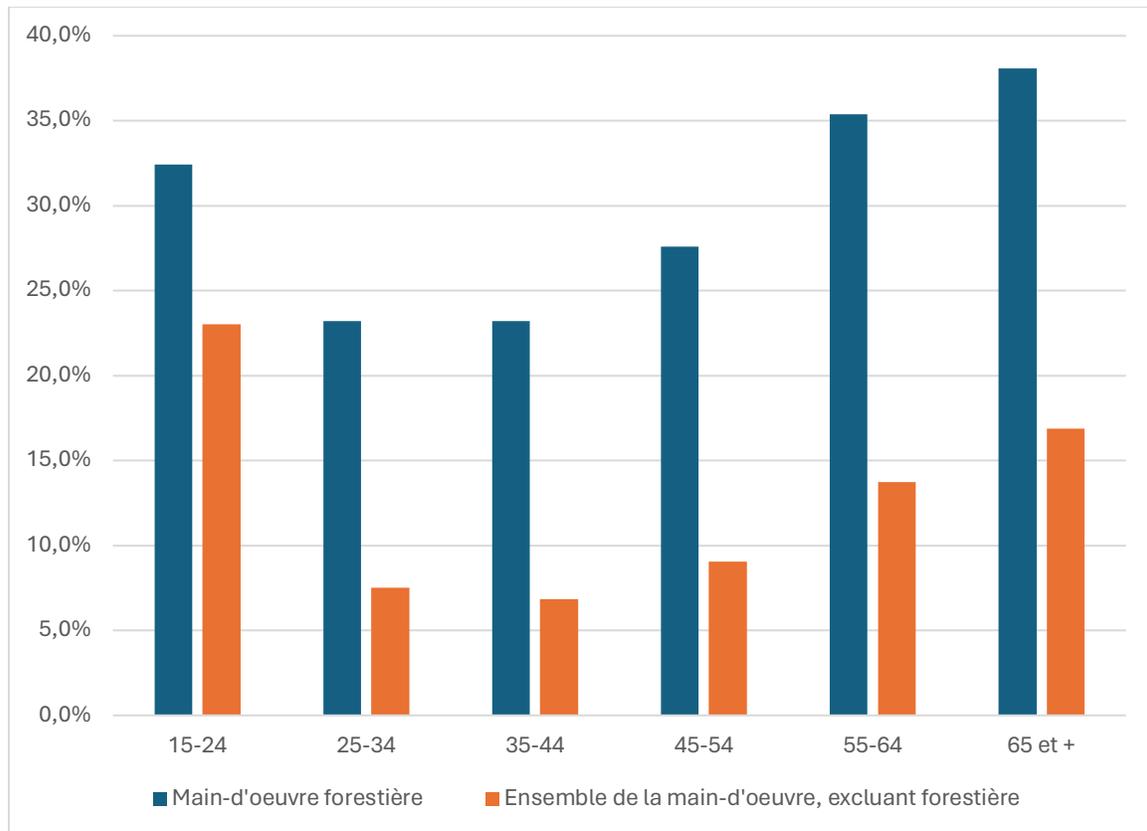
Source : Statistique Canada, tableau 98-10-0449-01. Nos calculs.

Avant toute chose, ce graphique montre d'importants écarts de diplomation entre les travailleurs-euses de 15 à 54 ans et ceux et celles plus âgés-es. Pour les 55 ans et plus, nous nous retrouvons donc avec une main-d'œuvre très peu éduquée. Et si le niveau de diplomation est plus élevé pour les travailleurs-euses plus jeunes, on retrouve malgré tout des proportions importantes d'une diplomation ne possédant qu'un diplôme de secondaire ou équivalent, ou aucun diplôme. Dans l'ensemble, 29 % de la main-d'œuvre forestière ne possède aucun diplôme, 24 % détiennent un diplôme d'études secondaires ou équivalent et 47 % détiennent un diplôme d'études postsecondaires.

Le portrait du niveau de qualification de la main-d'œuvre forestière est encore plus inquiétant quand on la compare au niveau de l'ensemble de la main-d'œuvre. Le

graphique qui suit illustre que la main-d'œuvre forestière, comparée à l'ensemble de la main-d'œuvre, ne possède aucune qualification en plus grande proportion.

Graphique 5 : Proportion des travailleurs et des travailleuses de l'industrie forestière ne possédant aucun diplôme de niveau secondaire, Québec



Source : Statistique Canada, tableau 98-10-0449-01. Nos calculs.

Il est frappant de constater comment la main-d'œuvre forestière est moins éduquée par rapport à l'ensemble des travailleurs-euses²¹. La situation des jeunes (15 à 35 ans) est particulièrement préoccupante.

À ces données, il faut aussi ajouter que la majorité des emplois de l'industrie forestière ne nécessite pas de formation spécifique qualifiante. Sauf pour le code 83110, Technologue en sciences forestières, les professions forestières ont un code FEER de 4 ou 5²². Quant aux travailleurs-euses détenant un diplôme d'études postsecondaires, il s'agit surtout de diplôme de collèges, donc non universitaire. Il faut cela dit savoir que le DEP est considéré comme un diplôme d'études

²¹ Si on compare les données pour les diplômes secondaires et postsecondaires, l'ensemble de la main-d'œuvre détiendra en moyenne une qualification supérieure à celle de la main-d'œuvre forestière.

²² Guichet-Emploi, Emploi et Développement social Canada.

postsecondaires partielles de plus haut niveau²³ et nous supposons que la grande majorité des travailleurs-euses de l'industrie forestière ayant un diplôme d'études postsecondaire dans le graphique X ont en fait un DEP.

Ces données tissent le portrait d'une main-d'œuvre relativement âgée et possédant peu de qualification lui permettant d'être aisément mobile sur le marché de l'emploi. Des changements qui amèneraient une perte d'emploi ou des modifications importantes des tâches à réaliser auraient des conséquences dramatiques pour les travailleurs-euses. Il sera en effet difficile pour eux et elles de trouver un nouvel emploi et de transférer leur compétence dans de nouvelles tâches, si ces dernières s'éloignent de beaucoup de la situation précédente. Quant à la jeune main-d'œuvre forestière, cette dernière est en grande partie moins scolarisée que l'ensemble de la main-d'œuvre. Si le jeune âge de ces personnes laisse entrevoir une marge accrue pour bien les former en cas de changements d'emploi ou de tâches, cela indique aussi qu'un accompagnement accru et un soutien supplémentaire en formation des adultes seront requis.

La peur de la perte de son emploi et de la difficulté d'en trouver un nouveau est encore davantage aggravée par le fait qu'une proportion importante de communautés sont dépendantes de l'industrie forestière. Le MFFP a déterminé que, lorsque 10 % des emplois au sein d'une municipalité dépendent de l'industrie forestière, cette municipalité est dépendante de l'industrie forestière. Or, sur un total de 1087 municipalités analysées, 283 d'entre elles seraient dépendantes à l'industrie forestière, soit 26,4 %²⁴.

Une réduction des activités, une fermeture d'usine ou une consolidation d'établissements entraîneraient des conséquences dramatiques pour ces municipalités. 288 municipalités analysées par le MFFP se retrouvent ainsi dans une telle situation. Ces municipalités se concentrent en grande partie dans cinq régions administratives, soit le Bas-St-Laurent (33), la Chaudière-Appalaches (28), l'Abitibi-Témiscamingue (20), l'Estrie (17) et le Saguenay – Lac-Saint-Jean (15), les 39 autres étant dispersés à travers le Québec²⁵. On imagine bien comment une personne travaillant dans l'industrie du bois aura toutes les misères du monde à se trouver un nouvel emploi si sa communauté n'est pas en mesure de lui en fournir un.

²³ Statistique Canada, https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getVD&TVD=117250&CVD=117251&CLV=0&MLV=4&D=1 (consulté le 10 avril 2024).

²⁴ MFFP, *Importance du secteur forestier dans le développement économique des municipalités et des régions du Québec*, 2019, p. 20. Nos calculs.

²⁵ MFFP, *Importance du secteur forestier dans le développement économique des municipalités et des régions du Québec*, 2019, p. 21.

À cela s'ajoute finalement la dimension des revenus de la main-d'œuvre du bois. Un poncif maintes fois répété nous dit que cette dernière serait une des bien payées au Québec. Nous pouvons nuancer cette affirmation.

Tableau 4 : Salaire hebdomadaire dans l'industrie forestière, Québec, 2023

	Ensemble des salaires (taux fixe et taux horaire, excluant le temps supplémentaire)
Ensemble des industries	1125,82
Foresterie et exploitation forestière	1245,97
Activités de soutien à la foresterie	1223,60
Fabrication	1231,06
Fabrication de papier	1561,82
Fabrication de produits en bois	1143,24

Source : Statistique Canada, 14-10-0204-01.

Ainsi, il est aisé de voir que, si certains secteurs de l'industrie du bois sont mieux rémunérés que l'ensemble des industries, les écarts ne sont pas aussi élevés qu'on pourrait le croire. Certains salaires sont même inférieurs aux moyennes du secteur manufacturier ou de l'ensemble des industries : c'est le cas de la fabrication de produits en bois. Pour obtenir une meilleure rémunération, la main-d'œuvre forestière doit travailler en temps supplémentaire²⁶. Quant aux ouvriers et ouvrières sylvicoles, on retrouve plusieurs travailleurs-euses autonomes, dont il est difficile de connaître les conditions réelles de rémunération, mais qui sont astreints à des horaires longs et intenses pour maintenir un même niveau de rémunération²⁷.

En définitive, ces données sur le salaire de main-d'œuvre de l'industrie du bois complètent un portrait où on voit comment cette dernière est particulièrement vulnérable face à de futurs changements industriels. Elle aura besoin d'un soutien spécifique, tant en termes d'intervention publique visant à valoriser son expérience et rehausser ses qualifications, qu'en termes de soutien financier. Les dernières opérations de formation de la main-d'œuvre nous portent à croire que Québec peut réussir cette fois à bien accompagner et soutenir la main-d'œuvre de l'industrie du bois, mais il faudra être particulièrement à l'écoute des spécificités de celle-ci.

La question du caribou forestier

Pour finir ce rapide portrait de l'état de l'industrie forestière, nous ne pouvons passer sous silence la question du caribou forestier. Depuis 2024, les organisations syndicales représentatives des travailleurs-euses de l'industrie forestière se sont deux fois publiquement exprimées pour dénoncer le silence du gouvernement quant

²⁶ Statistique Canada, 14-10-0204-01.

²⁷ Gesualdi-Fecteau, « Nouveau régime forestier et conditions de travail en sylviculture : retour vers le futur? », *Relations industrielles / Industrial Relations*, vol. 77, no. 4, 2022.

aux avancées des travaux de sauvegarde du caribou forestier. Nous ne comprenons pas que ce sujet ne soit pas actuellement mis de l'avant au cours des actuelles consultations, car les mesures de protection auront invariablement des impacts sur l'approvisionnement en bois, et donc sur l'emploi des personnes que nous représentons.

Pour la CSD, il est évident que le gouvernement doit déployer les efforts requis, aussi considérables soient-ils, pour sauvegarder les hardes de caribous forestiers les plus susceptibles d'être sauvées. Nous concédons qu'il faille instaurer un équilibre entre les besoins de l'industrie forestière, la sauvegarde du caribou et les autres usages de la valeur, et cela est d'autant plus important que le caribou forestier, en tant qu'espèce parapluie, est un indicateur fiable de la santé de la forêt et de sa biodiversité²⁸.

Néanmoins, s'il est vrai que l'activité humaine a des impacts négatifs importants sur le caribou, cette activité humaine se déploie à travers le cadre du régime forestier. Les tendances que nous avons relevées plus haut, à savoir le rajeunissement de la forêt causé par la surexploitation des peuplements les plus rentables et l'aménagement continu des mêmes lieux, semblent directement nuire aux chances de survie du caribou forestier, lequel dépend du lichen poussant dans des forêts matures²⁹. La gestion des routes forestières est aussi mise en cause, en ce que ces routes facilitent considérablement la prédation³⁰. Et bien entendu, ces routes sont construites pour faciliter la récolte du bois.

Ce qu'il faut en comprendre, c'est que le modèle d'affaires actuel de récolte du bois encourage des pratiques qui nuisent à la viabilité de la forêt, et que Québec n'arrive pas à pleinement assumer ses responsabilités d'aménagement de la forêt. Mais tant le caribou forestier en paie le prix que les travailleurs-euses sont plongés dans une réelle incertitude quant à l'avenir de leur emploi, à cause précisément de ce modèle d'affaires et de l'incapacité de Québec à pleinement assumer ses responsabilités.

Il y a là une profonde incohérence qu'il faut corriger à même le modèle d'affaires forestier. Ce qui permet l'enrichissement d'entreprises privées, c'est la socialisation du risque de l'effondrement d'un écosystème et de l'incertitude que vivent les travailleurs-euses.

Pour nous, il est donc essentiel que le gouvernement du Québec aborde directement et promptement la question du caribou forestier. Il n'est que logique que, dans une consultation sur l'avenir de la forêt, la sauvegarde du caribou et l'équilibre à trouver

²⁸ Nature Québec, *Caribou et économie : des solutions à portée de main*, Québec, 2022.

²⁹ Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards, *Rapport final*, Québec, 2022, p. 25-26.

³⁰ Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards, *Rapport final*, Québec, 2022, p. 41.

entre la conservation de la forêt et la pérennité de l'industrie soit trouvé. Nous voyons d'un bon œil d'éventuels maillages entre le MRNF et le MELCCFP afin d'intégrer l'action de protection de l'environnement et de la faune aux efforts d'aménagement écosystémique de la forêt. Ce n'est qu'en modifiant le régime forestier pour le rendre plus pérenne et plus cohérent avec ses objectifs de départ que nous pourrons sauvegarder à la fois l'emploi des travailleurs-euses de l'industrie forestière et le caribou forestier – et ainsi crier victoire.

Recommandations pour un régime forestier stable et durable

Les solutions que nous présentons ici se veulent les réponses au portrait de l'industrie forestière que nous avons brossé plus haut. Elles se lisent comme un tout, à savoir que chaque élément est solidaire des autres, afin que l'ensemble fasse sens. Surtout, elles sont proposées dans l'optique d'assurer la pérennité des emplois de l'industrie forestière et soutenir adéquatement les travailleurs-euses qui seront affectés par des changements quant à leur emploi.

Résumées en quatre points, nos propositions consistent en quatre principes : assurer la prévisibilité de l'approvisionnement en bois de qualité, renforcer la cohérence du régime forestier, soutenir un développement intelligent du secteur forestier, et déployer un plan pour réellement soutenir la main-d'œuvre forestière. Chaque principe se décline en quelques propositions plus concrètes.

Assurer la prévisibilité de l'approvisionnement en bois de qualité

On l'a dit plus haut, les fluctuations de l'emploi dans le secteur forestier des dernières années sont corrélées à l'approvisionnement en bois, tant en fonction du volume de bois que de l'offre de bois de qualité et à bon prix. Selon nous, c'est le manque de prévisibilité qui est ici en cause, et qui a pour conséquence de précariser la situation professionnelle de la main-d'œuvre forestière. Il est urgent d'apporter des modifications précises au régime forestier là où on permettra à la forêt de continuer d'offrir dans le futur une ressource renouvelable et de modifier le comportement des entreprises de récoltes de bois, afin d'assurer la résilience de la forêt. Ainsi, on s'assurera que l'approvisionnement en bois de qualité sera prévisible et, ce faisant, l'emploi sera bien plus stable.

Recommandation 1 : Intégrer la prise en compte du risque dans le calcul de la possibilité forestière

Les feux de forêt de l'été 2023 en ont surpris plus d'un, tant par leur virulence que leur superficie. Malheureusement, il semble que nous devons composer avec de tels incendies dans le futur, notamment à cause du réchauffement climatique³¹. Il va sans dire que de tels incendies auront des impacts significatifs sur le volume de bois qu'il sera possible de récolter. L'approvisionnement en bois de l'année 2023 a d'ailleurs été fortement perturbé par les incendies, et tant la récolte du bois brûlé que celle

³¹ Jetté, « Adapter la foresterie face aux feux de forêt- Quelques options pour la forêt boréale », *Forestry Chronicle*, 2023.

faisant fi des mesures d'aménagement pour maintenir un flot minimal n'ont pas aidé la forêt québécoise à récupérer.

Il en découle que la possibilité forestière calculée en tant que volume doit être revue afin de mieux intégrer les risques de feux de forêt. Il semble que ce risque de feux à cycle court ne soit pas adéquatement intégré aux calculs de la possibilité forestière³². Pour que les industries puissent mieux planifier le volume de bois qu'elles pourront acheter, il nous semble logique que la possibilité forestière intègre une meilleure prédiction du risque, quitte à ce que le volume de bois soit plus bas pour réellement tenir compte de ces risques plutôt que de risquer la stabilité des industries et de précariser les personnes qu'elles emploient.

De plus, s'il devait réellement y avoir une réduction du volume de bois pour mieux prendre en compte le risque de feux de forêt, nous jugeons que le MRNF planifie la mise en place de « réserves de bois », soit des pans de forêt non admissibles de prime abord à la récolte³³. En cas d'incendies majeurs perturbant les récoltes, ces réserves pourraient être exploitées sans nuire aux efforts d'aménagement forestier.

Recommandation 2 : Instaurer un système de compensation entre usines de transformation afin de mutualiser les risques

Entre les usines transformant la matière ligneuse en produits, notamment les scieries et les papetières, nous proposons l'idée d'un système permettant une réallocation d'une certaine quantité de bois afin de mutualiser d'éventuelles variations des volumes de bois récoltés. L'objectif de ce système est de maintenir un niveau d'activités industrielles minimal permettant de maintenir un bon niveau d'emploi. De plus, il permettrait aux usines d'accéder au bois autrement qu'uniquement par les GA ou les enchères du BMMB. Pour ces dernières, il faut comprendre en effet que le BMMB consiste en un marché. Notre visée est d'offrir un système permettant le transfert de volumes de bois entre usines afin de maintenir un niveau minimal d'activités. D'ailleurs, de telles mutualisations existent dans d'autres secteurs. L'industrie porcine, par exemple, a un système similaire.

Bien entendu, les détails d'un tel système restent à déterminer (notamment comment transférer le bois entre usines et comment transférer le paiement de volumes de bois déjà acheté par une première usine), mais nous croyons qu'il s'agit d'une voie à explorer par le gouvernement. Un tel système permettra non seulement de maintenir un niveau d'activité minimal en cas de contraction, mais pourra aussi

³² Jetté, *Caribou, emplois et pérennité des approvisionnements en bois*, Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards, Québec, 2022, p. 7-10.

³³ Jetté, « Adapter la foresterie face aux feux de forêt- Quelques options pour la forêt boréale », *Forestry Chronicle*, 2023.

avoir un effet dissuasif sur d'éventuelles consolidations d'usines si des garanties existent pour assurer une productivité minimale.

Recommandation 3 : Intégrer la viabilité financière de la forêt à même le calcul de la possibilité forestière

Par viabilité financière, on entend autant la valeur de l'arbre que le coût d'accès à celui-ci. Nous nous inquiétons grandement de l'appauvrissement de la forêt et de la hausse des coûts de récolte, deux phénomènes que nous avons évoqués plus haut et qui sont corrélés à la précarisation de l'emploi de l'industrie forestière. En témoigne l'étude de Toupin que nous avons cité plus haut, à savoir que la forêt de la région de la Capitale-Nationale n'est qu'à 50 % rentable³⁴. Tant bien qu'on augmenterait tous azimuts la possibilité de bois récoltable, si l'emploi forestier diminue à cause d'une ressource primaire peu rentable, nous n'aurons pas amélioré le sort des travailleurs-euses forestiers.

La *Stratégie nationale de production du bois* vise à pleinement réaliser le « virage valeur », ce qu'elle comprend comme améliorer la qualité de l'arbre récolté. Mais du même souffle, elle vise aussi à augmenter – de beaucoup – le *volume* de bois récolté.

Sans tenter de prédire qu'elle sera le résultat, nous croyons qu'il serait plus efficace et plus révélateur d'intégrer ce virage valeur à même le calcul de la possibilité forestière, afin que cette dernière ne calcule pas seulement que le volume de bois qu'il est possible de récolter, mais plutôt et surtout le bois qu'il est possible de récolter qui génèrera la plus grande valeur. Autrement dit, en calculant ensemble les variables du volume, de la qualité de l'arbre et du coût d'accès, on obtiendra un portrait bien plus juste de ce qu'il est possible de récolter de la forêt³⁵.

Cette proposition a plusieurs avantages. En premier lieu, le portrait plus précis obtenu permettrait d'accorder à l'industrie une bien plus grande prévisibilité. Il pourrait aussi identifier les valeurs les plus intéressantes (les peuplements les plus rentables) comme les opportunités d'affaires (les essences moins exploitées, mais qui recèlent un potentiel intéressant), et aussi les zones où des efforts d'aménagements plus intensifs seront requis afin de rehausser la valeur de celles-ci. Elle permettrait autrement dit d'accompagner une diversification de l'industrie forestière. À terme, un tel calcul de la possibilité forestière pourrait même cumuler la valeur pour des usages différents (par exemple, l'écotourisme, la chasse et la pêche, ou l'usage des forêts par les communautés des Premières nations et Inuits) ou la

³⁴ Toupin, Dominic, *Analyse d'écart entre la possibilité biophysique et la possibilité opérationnelle dans la région de la Capitale-Nationale (phase 1)*, Québec, 2021.

³⁵ On vante la gestion forestière des pays d'Europe du Nord, la raison est, entre autres, parce que ceux-ci déploient une méthode similaire, soit l'intégration de la valeur ajoutée, à même la détermination des arbres qui pourront être coupés (source : https://www.europarl.europa.eu/workingpapers/agri/s5-5-3_fr.htm) (consulté le 10 avril 2024).

valeur des services écologiques rendus par la forêt (par exemple, la capture du carbone, les réservoirs de biodiversité).

Renforcer la cohérence du régime forestier

La forêt ne se portera pas mieux si les composantes du régime forestier et les différentes actions des usagers de la forêt continuent d'être en compétition et de se nuire entre eux. Dans un souci que davantage doit être fait pour protéger la forêt, ses écosystèmes et sa biodiversité, et qu'agir en ce sens contribuera aussi à protéger la forêt en tant que pourvoyeuse de ressource et donc d'emploi, nous proposons de renforcer la cohérence d'ensemble du régime de telle sorte que tous les éléments et tous les acteurs et usagers de la forêt opèrent dans la même direction et n'entre nuisent pas.

Recommandation 4 : Nommer un aménagiste forestier des territoires, imputable et indépendant

Dans l'optique de bien concilier les usages de la forêt et les intérêts des usagers de cette dernière, et de s'assurer que la forêt continue de fournir une ressource rentable, nous croyons qu'il faut aussi revoir la gouvernance de l'aménagement forestier afin de décentraliser cette dernière et la rendre plus proche de la réalité terrain. Nous reprenons à cet effet la recommandation émise par l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (OIFQ)³⁶, recommandation qui a été aussi partagée par un large éventail de partenaires de la forêt en mars dernier³⁷.

Un tel poste permettrait de régionaliser l'intervention sylvicole et de l'alimenter par une meilleure compréhension des réalités régionales. En étant imputable et indépendant, cet aménagiste sera redevable envers la population quant aux actions entreprises en aménagement forestier, tout en pouvant agir avec agilité. Il alimentera finalement le MRNF et le FEC avec des données précieuses provenant de son territoire. Un tel poste contribuera selon nous à rétablir la confiance de la population envers le bon encadrement de la forêt, notamment celle des travailleurs-euses de l'industrie forestière.

Recommandation 5 : Mettre en place une planification d'ensemble et évolutive des routes forestières

En lien avec le déploiement d'une exploitation forestière cohérente avec son aménagement et sa protection, nous avons été troublés par l'importance de l'enjeu des routes forestières. Bien que des sommes importantes aient été investies dans les

³⁶ OIFQ, *Mémoire pour une approche de gestion globale des écosystèmes forestiers*, Québec, 2022.

³⁷ Voir cette lettre, signée par la CSD : <https://www.lapresse.ca/dialogue/opinions/2024-04-05/developpons-ensemble-une-vision-concertee-de-la-foret.php> (consulté le 10 avril 2024).

dernières années pour valoriser les chemins multiusages ou pour mieux les encadrer, il appert que les routes forestières continuent toujours de trouver la forêt québécoise, avec des impacts majeurs tant sur les efforts d'aménagement que sur les espèces vulnérables ou menacées. Chaque année, c'est près de XXXX km de routes qui s'ajoutent, alors que la fermeture de ces chemins ne suit pas du tout un rythme équivalent³⁸.

Simplement, nous jugeons que le MRNF, en tant qu'il est responsable de l'aménagement forestier et intendant des forêts publiques, doit mettre en place une gestion intelligente et évolutive des chemins forestiers, afin de planifier quand les chemins seront ouverts, convertis en chemins multiusages, et fermés, quitte à resserrer davantage la marge de manœuvre dont bénéficient les entreprises d'exploitation forestière pour tracer de tels chemins. De plus, afin de financer les efforts considérables qui devront être pris pour gérer les chemins actuels, il faudrait étudier la possibilité d'ajouter une ponction fiscale aux entreprises récoltant le bois.

Il est évident que de tels efforts demanderont une main-d'œuvre accrue. Sans proposer de solution générale, nous croyons que les travailleurs-euses récoltant le bois sont dotés de compétences précieuses pour mener à bien ces travaux d'aménagement des routes forestières.

Recommandation 6 : Augmenter les investissements publics en aménagement et protection de la forêt

Dans la mise à jour économique de 2023 et le budget 2024-2025, le gouvernement du Québec a prévu de nouveaux investissements spécifiquement dédiés au secteur forestier de l'ordre de 435,7 M\$ et 376,5 M\$, respectivement, pour un total de 812,2 M\$ sur cinq ans³⁹. Mentionnons en outre que ces investissements comprennent à la fois des investissements dans la forêt et dans l'industrie forestière. En comparaison, il est estimé que la remise en production de l'unité de gestion 107 Quévillon à la suite des feux de forêt de l'été 2023 coûterait 2 G\$⁴⁰. Cette unité de gestion couvre 1 890 908 hectares⁴¹. En 2020, il y a eu l'équivalent d'une superficie de 198 900 hectares

³⁸ Nous référerons simplement à ce dossier paru dans L'Actualité :

<https://lactualite.com/environnement/des-cicatrices-dans-la-foret-quebecoise/> (consulté le 10 avril 2024).

³⁹ Nos calculs à partir de *Le point sur la situation économique et financière du Québec Automne 2023* et le *Plan budgétaire 2024-2025*. Ces montants ne comprennent que les investissements clairement identifiés pour le secteur forestier et exclusivement dédiés à ce dernier.

⁴⁰ Jetté, « Adapter la foresterie face aux feux de forêt- Quelques options pour la forêt boréale », *Forestry Chronicle*, 2023.

⁴¹ Nos calculs à partir de : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/forets/documents/planification/Nord-du-Quebec/DS_PAFIT_Territoire_Nord-du-QC.pdf.

d'arbres récoltés ; or, les efforts d'aménagement forestier menés par le gouvernement en 2020 représentent 64 868 hectares d'arbres plantés⁴².

Tout en reconnaissant que les investissements de la dernière année ont été plus importants afin de corriger les dommages causés par les feux de forêt de l'été 2023, force est de constater qu'ils ne sont pas encore à la hauteur de l'ensemble des efforts à réaliser⁴³. Le rythme de l'aménagement doit être accéléré et intensifié, et le financement des différents acteurs qui jouent un rôle dans la concertation, la planification et la réalisation de l'aménagement forestier. Pour être sérieux, le gouvernement québécois doit augmenter massivement le financement attribué à l'aménagement et la protection de la forêt, relativement aux défis auxquels la forêt québécoise fait face.

Soutenir le développement du secteur forestier

Pour alléger la forêt de la pression qu'elle vit actuellement, nous croyons qu'il est essentiel que l'État intervienne proactivement dans le cadre d'une politique industrielle du bois afin de soutenir l'innovation et diversifier les activités industrielles de la foresterie. En développant la demande pour des essences différentes et de nouveaux produits, on créera de nouveaux emplois et on diversifiera le tissu industriel des régions.

Recommandation 7 : Encadrer l'investissement pour un développement prudent et intelligent du secteur forestier

Si nous croyons à l'importance de l'État à soutenir les industries forestières, nous pensons que le cadre général des investissements doit être revu et resserré afin de se donner de meilleures garanties que l'argent investi donnera des résultats. Une étude récente de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) montre que le secteur forestier est très largement bénéficiaire de la générosité de l'État. Ainsi, pour chaque dollar dépensé en aménagement forestier par le MFFQ, les redevances forestières s'élèvent en moyenne à 0,41 \$ en 2013, alors que ce ratio était de 0,82 \$ en 2004⁴⁴. Ce très généreux régime s'accompagne aussi des investissements directs aux entreprises mentionnés à la recommandation 6, ainsi que d'autres allègements, subventions et aides. Mais surtout, il faut comprendre que ce sont les entreprises d'exploitation forestière qui sont les plus coûteuses, les scieries et les papetières réalisant plutôt des bénéfices nets⁴⁵.

⁴² Base de données nationales sur les forêts, Québec (consulté le 8 avril 2024).

⁴³ Et rappelons que notre chiffre de 1,82 G\$ inclut le soutien direct à l'industrie forestière.

⁴⁴ IRIS, Portrait de l'industrie forestière au Québec : une industrie qui a besoin de l'État, Québec, 2020, p. 1.

⁴⁵ IRIS, Portrait de l'industrie forestière au Québec : une industrie qui a besoin de l'État, Québec, 2020, p. 11.

Autrement dit, nous nous questionnons quant à l'idée d'accorder un soutien prenant la forme d'un chèque en blanc à des entreprises dont une part des revenus qu'elles engendrent sont inférieurs aux coûts sociaux assumés par les contribuables. Ces questionnements sont d'autant plus aigus que les pratiques des entreprises forestières, encouragées par le régime forestier, contribuent à l'appauvrissement de la forêt. Les usines de transformation du bois sont dépendantes de l'approvisionnement en bois et sont tout autant menacées que les travailleurs-euses de l'industrie forestière de pratiques commerciales dépendantes de la générosité publique.

Ce que nous proposons n'est pas de couper le soutien public au privé, mais plutôt de l'encadrer afin d'optimiser la délivrance de résultats positifs nets. Deux options se présentent.

Premièrement, il serait possible que d'éventuelles subventions s'accordent d'une reddition de compte plus serrée afin d'être en mesure de voir comment l'argent a été investi et quels sont les résultats. Il ne s'agit aucunement au gouvernement de jouer au rôle de « police », mais plutôt d'identifier les facteurs de succès permettant d'obtenir des retombées positives afin de répliquer ces expériences dans le futur.

Deuxièmement, le gouvernement aurait tout avantage à déployer une politique industrielle spécifique à l'industrie forestière afin d'augmenter la valeur qu'elle génère, diversifier sa production et encourager l'innovation. Une telle politique permettrait à l'État d'identifier les objectifs précis de production, de création d'emploi et de création de richesse qu'il souhaite obtenir et de mettre en place les structures et investissements nécessaires pour y arriver.

Dans tous les cas, nous croyons que l'État québécois devra faire preuve d'un leadership fort et clair pour accompagner l'industrie forestière dans sa transition et la faire évoluer. Sans cela, nous croyons que de répéter ce qui s'est fait par le passé finira par se solder par un échec, tant pour la forêt que pour les travailleurs-euses qui en vivent.

Recommandation 8 : Soutenir une économie du bois circulaire

On le sait, l'économie forestière du Québec est axée principalement sur l'exportation de produits à faible valeur ajoutée, soit le bois d'œuvre et le papier. Toutefois, si la part de PIB de la fabrication du bois et de l'exploitation forestière se maintient difficilement, celle de la fabrication du papier a connu une baisse importante dans

les dernières années⁴⁶. Les conflits du bois d'œuvre et le délaissement du papier journal sont des facteurs qui expliquent les déboires de ces secteurs industriels.

Mais le bois peut être beaucoup plus, et nous croyons que l'État a tout intérêt à développer les différentes filières du bois, tant avec des essences moins utilisées (comme le bouleau ou le tremble) que la 2^e et 3^e transformation du bois. Toutes les recommandations énoncées jusqu'à présent appuieraient la valorisation d'un plus grand nombre d'essences de bois, tandis que le soutien industriel ciblé permettrait d'encourager le développement d'industries à forte valeur ajoutée du bois. Ces nouvelles industries pourraient à terme aisément absorber d'éventuelles variations d'emplois dans les secteurs traditionnels de la foresterie. Avantage indéniable, les produits issus de la 2^e et 3^e transformation du bois ne seraient pas inquiétés par d'éventuels conflits du bois d'œuvre avec les États-Unis : la chaîne de production serait donc bien plus stable dans le temps. Surtout, un tel développement mettrait en place une économie circulaire et de proximité. On agit de la sorte dans le sens de la réindustrialisation des régions tout en réduisant l'émission de gaz à effet de serre.

Recommandation 9 : Prioriser l'investissement *in situ*

Le principe de prioriser l'investissement *in situ* s'inscrit dans la foulée des deux précédentes recommandations, mais son importance est telle qu'il mérite d'être présenté de manière autonome. Tout simplement, nous jugeons que tout soutien public envers l'innovation et la diversification des activités des entreprises forestières doit prioriser les investissements qui auront des retombées là où se trouvent déjà les entreprises, dans leurs établissements.

La raison en est fort simple. On soutiendra encore mieux les travailleurs-euses si les nouvelles tâches ou activités de l'entreprise se réalisent au même lieu où se déroulaient les anciennes. Cela aidera en fait les communautés où vivent les travailleurs-euses, qui n'auront pas à souffrir de mouvements de citoyens-nes importants si les entreprises déplacent de manière importante leurs activités. Nous y voyons là un principe simple à mettre en place afin d'atténuer substantiellement les impacts des changements à venir sur la main-d'œuvre.

Plan main-d'œuvre : pour une transition *réellement* juste

Malgré les précédentes propositions visant à atténuer le plus possible les impacts négatifs sur l'emploi, nous jugeons que les enjeux environnementaux qui affectent la forêt et les changements qui devront être apportés au régime forestier à cause de ceux-ci entraîneront des conséquences pour les travailleurs-euses forestiers-ères. Certains emplois changeront profondément de nature tandis que d'autres

⁴⁶ IRIS, Portrait de l'industrie forestière au Québec : une industrie qui a besoin de l'État, Québec, 2020, p. 5.

disparaîtront et seront remplacés par d'autres. La main-d'œuvre de la forêt et du bois devra être bien soutenue et adéquatement compensée pour qu'elle puisse aisément s'adapter à de nouveaux emplois, obtenir les compétences et qualifications nécessaires ou changer d'emplois.

Recommandation 10 : Établir un diagnostic de l'état de la main-d'œuvre de la foresterie et des besoins de cette dernière.

En premier lieu, nous jugeons crucial que Québec établisse un diagnostic précis de l'état de la main-d'œuvre forestière, de ses qualifications et compétences, de ses défis, et des besoins en infrastructure de formation et en soutien économique pour cette dernière, et ce, sur une base régionale. Le Québec détient de toute l'expertise pour réaliser un tel diagnostic. Non seulement il peut compter sur l'action pertinente des CSMO, des CRPMT et de la CPMT pour ce faire, mais un tel exercice a déjà été mené en 2009 pour les travailleurs-euses de l'industrie de la fabrication du bois de la Côte-Nord en 2009⁴⁷. Un tel exercice mérite d'être réalisé de nouveau, pour l'ensemble des régions, et avec les données les plus récentes.

Recommandation 11 : Maximiser une offre de la formation de qualité

Depuis la pandémie de COVID-19, le gouvernement a pris les grands moyens pour proposer une offre de formation intéressante et pertinente, que ce soit en requalification, rehaussement des compétences, reconnaissance des acquis et des compétences, francisation, l'Opération main-d'œuvre, les bourses Perspectives Québec ou les divers programmes de formation accélérée.

Selon nous, deux facteurs de succès de ces offres de formation. Premièrement, flexibiliser l'offre de formation permet aux personnes de mieux concilier le travail, la vie personnelle et le retour aux études. Ainsi, une personne travaillant à temps partiel puisse pleinement une formation aussi à temps partiel, ou au rythme en fonction de son besoin et de ses capacités. Deuxièmement, un soutien financier permettant de subvenir à ses besoins de base est crucial pour maximiser la participation aux formations, afin que les personnes puissent réduire le temps qu'elles passent au travail afin de prioriser leur formation.

Nous mettons de l'avant ces deux facteurs de succès, car nous croyons qu'ils devront être mis de l'avant pour toute offre de formation qui sera offerte aux travailleurs-euses de l'industrie forestière. Peu importe quelles formations seront offertes, sans ces deux conditions de base, il est bien moins probable que les efforts

⁴⁷ Voir le *Dialogue concernant la main-d'œuvre du secteur forestier, La Côte-Nord, Rapport final*, 2009, préparé par le CSMO des industries du bois et la Direction régionale de la Côte-Nord d'Emploi-Québec.

investis réussissent et que les travailleurs-euses de l'industrie forestière puissent occuper de nouveaux emplois ou réaliser de nouvelles tâches.

Pour accompagner les changements aux emplois, nous croyons en outre qu'il serait pertinent d'offrir un programme de soutien aux entreprises et aux travailleurs-euses à l'emploi, afin de les soutenir en cas de changements de procédés et de tâches, ou de mise à niveau technologique des procédés de production. Pour ce faire, le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO) serait un excellent véhicule pour administrer un tel programme spécial.

Enfin, et notamment considérant que les emplois se complexifient avec la numérisation de l'industrie, nous croyons qu'il est essentiel de prioriser la formation qualifiante (ou diplômante), transférable (utilisable dans divers métiers) et reconnue (reconnue par plusieurs établissements d'enseignement dans l'optique d'un cheminement personnel). Une telle formation intègre nécessairement un rehaussement des compétences en littératie et numératie, et forme des travailleurs-euses bien plus polyvalents et productifs, ce qui est un atout considérable, tant pour la personne salariée que l'entreprise. De plus, une telle formation est d'autant plus pertinente que nous avons vu plus haut comment les jeunes travailleurs-euses de l'industrie forestière sont peu ou pas scolarisés : il y a encore du temps pour ces personnes de rehausser de manière significative leur qualification si le soutien adéquat est offert. Pour ce faire, nous croyons qu'il est essentiel d'augmenter l'offre en formation aux adultes. La formation aux adultes consiste en la meilleure garantie pour offrir aux travailleurs-euses une formation de qualité et complète, qui leur servira tout au long de leur vie.

Recommandation 12 : Instaurer un Fonds de diversification économique provincial/fédéral

Certes, diversifier l'économie des régions dépendantes de l'industrie forestière ne sera pas aisé. Un autre outil dont peut se doter Québec est la mise en place d'un Fonds de diversification économique, lequel serait financé à parts égales par les gouvernements du Québec et du Canada, sur le même modèle que le Fonds institué pour répondre à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2. Et alors que ce Fond a connu une certaine lenteur avant de pleinement démarrer, nous pourrions aisément apprendre de cette expérience pour déployer un Fond spécifique aux régions dépendantes de l'industrie forestière qui opérera plus rapidement.

Recommandation 13 : Prévoir un soutien conséquent aux travailleurs-euses en cas de consolidation d'entreprises

La consolidation d'entreprises est une avenue qui ne rassure pas les travailleurs-euses. Malheureusement, il est possible que cela se produise, afin de maintenir des

activités de sciage ou de production de pâtes et papier. Si cela devait arriver, il est hors de question que les travailleurs-euses en pâtissent.

En cas de consolidation d'entreprises, le gouvernement doit prévoir un soutien majeur pour travailleuses et travailleurs, financé en grande partie par les entreprises se consolidant, afin qu'ils conservent leur emploi dans l'entreprise consolidée et qu'ils puissent déménager, sinon pour changer d'emploi sans perte de revenu.

Recommandation 14 : Instaurer un dialogue social tripartite, avec une participation interministérielle

Pour bien mener ce plan main-d'œuvre, il est crucial que les forums existent pour que les partenaires puissent se concerter et convenir des actions à mener ou des solutions à apporter en cas d'embûches. Mais si la gouvernance du régime forestier intègre déjà cette notion de dialogue social, nous jugeons que les parties syndicales et patronales de l'industrie forestière auront aussi besoin de forums spécifiques pour traiter convenablement des enjeux liés à la diversification des activités et l'innovation, d'une part, et les conséquences que cela aura sur les tâches, la qualification, les compétences et les mouvements de la main-d'œuvre forestière. Cela sera d'autant plus important que l'industrie forestière couvre de vastes territoires sur plusieurs régions administratives et recoupe un large éventail de métiers. À cet égard, s'appuyer sur la présence des CSMO pertinents et des CRPMT pour mettre sur pied des forums spécifiques pour l'industrie forestière, pour toute la durée du processus de transition juste de cette industrie, nous apparaît comme une voie à suivre pour réussir la mise en place de ces forums.

Finalement, dans la mesure où les recommandations présentées dans ce mémoire couvrent les champs d'action de plusieurs ministères (Forêt, Environnement, Emploi, Économie et Innovation, notamment), nous jugeons crucial que des représentants des différents ministères participent aux travaux et forums de dialogue social pertinents, et que des maillages soient établis, afin que l'ensemble de l'œuvre opère efficacement.

Conclusion

Rappelons notre objectif : protéger la travailleurs-euses de l'industrie forestière, stabiliser leur emploi adéquatement, les soutenir en cas de changements. C'est dans cette optique que nous avons proposé plusieurs recommandations allant à la source, soit l'approvisionnement du bois, afin de déployer une gestion intelligente, prévisible et durable de la forêt, ainsi que pour moderniser l'économie forestière. Dans cette optique, nous aurons réussi le test évoqué au début de ce mémoire : agir dans l'intérêt tant des travailleurs-euses que de la forêt qui les fait vivre.

Historiquement, les syndicats des travailleurs-euses de l'industrie forestière ont souvent tenu un discours très proche des représentants industriels forestiers : il faut plus de bois pour protéger les entreprises qui fournissent des emplois de qualité. Manifestement, cette philosophie nous fait foncer dans un mur. Le régime forestier doit protéger la forêt et sa capacité à se régénérer face aux activités humaines et au réchauffement climatique, mais il n'appartient pas aux travailleurs-euses d'assumer le fardeau de tels risques. Plutôt, aux industries forestières de s'adapter et de se moderniser, et à l'État québécois d'assumer son leadership pour montrer la voie.

C'est en considérant, en définitive, la forêt comme un tout, dont chaque composante, chaque parcelle de territoire, chaque usage qu'on en fait et chaque valeur qu'on en tire sont interdépendants. Selon la CSD, il est crucial de respecter cet équilibre. Le concept de l'approche écosystémique, au cœur de la LADTF, nous semble un principe important qui doit guider l'ensemble de nos actions. Un tel principe, il faut le chérir et ne pas hésiter à le concrétiser de manière maximale dans l'ensemble de nos interventions.

Tous et toutes, nous avons à jouer un rôle crucial pour l'avenir de la forêt québécoise. Les travailleurs-euses de l'industrie forestière seront les premiers-ières à se relever les manches et à participer aux efforts si nous prenons au sérieux leurs craintes et que nous les soutenons adéquatement dans les transitions à venir.

Rappel des recommandations

Concernant le régime forestier et l'économie forestière :

- Recommandation 1 : Intégrer la prise en compte du risque dans le calcul de la possibilité forestière.
- Recommandation 2 : Instaurer un système de compensation entre usines de transformation afin de mutualiser les risques.
- Recommandation 3 : Intégrer la viabilité financière de la forêt à même le calcul de la possibilité forestière.
- Recommandation 4 : Nommer un aménagiste forestier des territoires, imputable et indépendant.
- Recommandation 5 : Mettre en place une planification d'ensemble et évolutive des routes forestières.
- Recommandation 6 : Augmenter les investissements publics en aménagement sylvicole.
- Recommandation 7 : Encadrer l'investissement pour un développement prudent et intelligent du secteur forestier.
- Recommandation 8 : Soutenir la diversification et l'innovation du secteur forestier.
- Recommandation 9 : Prioriser l'investissement *in situ*.

Concernant les travailleurs et les travailleuses de l'industrie forestière :

- Recommandation 10 : Établir un diagnostic de l'état de la main-d'œuvre de la foresterie et des besoins de cette dernière.
- Recommandation 11 : Maximiser une offre de formation de qualité.
- Recommandation 12 : Instaurer un Fonds de diversification économique provincial/fédéral.
- Recommandation 13 : Prévoir un soutien conséquent aux travailleurs-euses en cas de consolidation d'entreprises.

- Recommandation 14: Instaurer un dialogue social tripartite, avec une participation interministérielle.

Bibliographie

BFEC, *Récolte par types de peuplement, avis du Forestier en chef FEC-AVIS-05-2015*, Québec, 2015.

Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards, *Rapport final*, Québec, 2022.

Cyr, Dominic; Gauthier, Sylvie; Bergeron, Yves; Carcaillet, Christopher, « Forest Management Is Driving the Eastern North American Boreal Forest outside Its Natural Range of Variability », *Frontiers in Ecology and the Environment*, vol. 7, no. 10, 2009.

Gesualdi-Fecteau, Dalia, « Nouveau régime forestier et conditions de travail en sylviculture : retour vers le futur? », *Relations industrielles / Industrial Relations*, vol. 77, no. 4, 2022.

IRIS, *Portrait de l'industrie forestière au Québec : une industrie qui a besoin de l'État*, Québec, 2020.

Jetté, Jean-Pierre, *Caribou, emplois et pérennité des approvisionnements en bois*, Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards, Québec, 2022.

Jetté, Jean-Pierre; Leduc, Alain; Gauthier, Sylvie; Bergeron, Yves « Adapter la foresterie face aux feux de forêt- Quelques options pour la forêt boréale », *Forestry Chronicle*, 2023.

MFFP, *Importance du secteur forestier dans le développement économique des municipalités et des régions du Québec*, Québec, 2019.

MFFP, *Stratégie nationale du bois*, Québec, 2020.

MFFP, *Zone des régimes de feux du Québec méridional*, Québec, 2022.

MRNF, *Ressources et industries forestières du Québec, Portrait statistique, 2021*, 2022.

MRNF, *Ressources et industries forestières du Québec, Portrait statistique, 2022*, 2024.

Nature Québec, *Caribou et économie : des solutions à portée de main*, Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards, Québec, 2022.

OIFQ, *Mémoire pour une approche de gestion globale des écosystèmes forestiers*, Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards, Québec, 2022.

Toupin, Dominic, *Analyse d'écart entre la possibilité biophysique et la possibilité opérationnelle dans la région de la Capitale-Nationale (phase 1)*, Québec, 2021.